

Le Lézard des souches

Lacerta agilis Linnaeus, 1758



Lézard des souches, mâle adulte, Barcelonnette (04) ©Stephane LUCAS

■ Morphologie et caractères particuliers

Souvent confondu avec les femelles et les jeunes de Lézard à deux raies, le Lézard des souches présente une apparence plus trapue et un museau court. Les mâles possèdent des couleurs vertes, accentuées en période de reproduction, qui les distinguent des femelles. Les motifs de l'écaillure sont très variables, avec, souvent, des ocelles au centre clair, présents sur les flancs (Bischoff, 1984). La longueur museau-cloaque est d'environ dix centimètres. Cette espèce est généralement moins craintive et plus lente en déplacement que le Lézard à deux raies.

■ Taxonomie

La France abrite deux des dix sous-espèces connues, dont la sous-espèce nominale *L. a. agilis* pour l'essentiel de ses populations. Seule cette dernière est présente en région.

■ Biogéographie

Cette espèce médio-européenne continentale présente une vaste aire de répartition qui s'étend de l'Europe occidentale à la Sibérie centrale, à l'exception du pourtour méditerranéen. Elle aurait recolonisé l'Europe de l'Ouest depuis les Balkans après les périodes glaciaires (Molto *et al.*, 2001). En raison de son aversion pour les climats humides marqués, le Lézard des souches est absent d'une large frange ouest du pays, d'influence climatique océanique.

■ Biologie et écologie

Dans la région, le Lézard des souches est présent de l'étage montagnard jusqu'à l'étage alpin, uniquement en zone de montagne et essentiellement entre 1 200 et 2 685 m d'altitude, où il trouve un climat plus frais et des habitats assez diversifiés. Les pelouses, prairies d'altitude,

forêts claires, lisières, versants rocailloux, landes et tourbières lui conviennent sous réserve qu'il y trouve des secteurs favorables à sa thermorégulation et suffisamment d'abris face aux prédateurs. Il semble aussi rechercher les zones de végétation rase, parsemées de petits secteurs à sol nu et meuble de préférence, notamment pour la ponte (Amat *et al.*, 2003).

Au printemps, les mentions régionales de Lézard des souches ne débutent guère avant mi-mai ou début juin. En altitude, selon l'exposition et l'enneigement, les sorties de léthargie peuvent même être encore plus tardives. L'essentiel des observations a lieu au cours de la période estivale avec un optimum en juillet, l'activité diminue rapidement dès la fin du mois d'août.



© Antoine COQUIS

■ Répartition régionale

Hautes-Alpes

Des observations depuis les années 70 existent dans le Gapençais, toutefois elles sont furtives et sans capture ou photo. Le risque de confusion avec le Lézard à deux raies restant important, le Parc national des Écrins a préféré, par prudence, retirer ces informations de ses bases de données. Deux mentions sont rapportées à Crots et Baratier par l'Office National des Forêts et trois par le Parc à Saint-André-d'Embrun et Prunières. Dans cette dernière commune les observations sont étrangement basses, à 820 et 840 m d'altitude. Plus récemment, en juin 2015, dans la commune de Réallon, P. Giffon donne une description précise d'un individu qui exclut toute confusion avec le Lézard à deux raies. Enfin, en août 2018, E. Tcheng photographie un Lézard des souches dans la commune des Orres.

Alpes-de-Haute-Provence

À l'ouest de ce département, la commune de Seyne-les-Alpes cumule une poignée d'observations collectées sur le versant occidental de la montagne de la Blanche. Dans la continuité de ce massif, vers le sud, une petite population a été relevée en adret de l'Estrop dans la vallée de la Haute-Bléone. Au-delà, sur le versant nord-est du massif, la vallée du Laverq présente une série de données étagées sur plus de 1000 m de dénivelé, depuis l'abbaye du Laverq jusqu'à 2685 m d'altitude à la Tête de Chabrière qui constitue la plus haute

Statuts de conservation

UICN Monde	LC
UICN France	NT
UICN PACA	NT

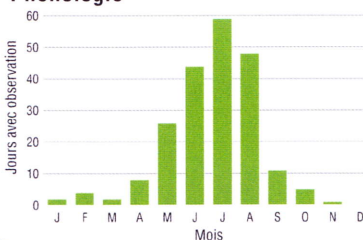
Statut réglementaire

- Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection : Article 2
- Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe IV

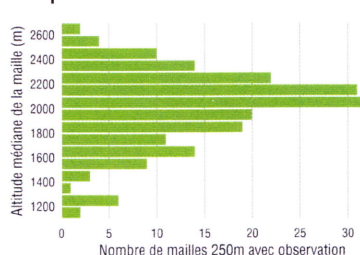
Nombre d'observations

283

Phénologie



Répartition altitudinale



- Observations avant 2010
- Observations depuis 2010
- ? Observations à confirmer



Habitat du Lézard des souches, Val d'Oronaye (04) ©Antoine COQUIS

mention en France pour l'espèce. Plus à l'est, de part et d'autre du col d'Allos, une population assez étendue se répartit entre la vallée du Bachelard, les versants de l'Ubaye, et le haut bassin du Verdon. À Colmars-les-Alpes, dans le haut bassin de la Lance, la montagne de Mouriers abrite les stations de Lézard des souches les plus méridionales des Alpes. Ce sont aussi les stations les plus méridionales de France pour la sous-espèce nominale *L. a. agilis*. Dans la continuité de la population du Bachelard, le bassin de Barcelonnette a fait l'objet d'une série d'observations sur les versants de la vallée de l'Ubaye avec certaines mentions particulièrement basses avoisinant 1 130 m d'altitude. Plus à l'est, les communes d'Enchastrayes, de Jausiers et de Val d'Oronaye abritent de belles populations.

Alpes-Maritimes

Dans ce département les mentions de Lézard des souches sont toutes concen-

trées dans le bassin supérieur de la Haute-Tinée dans les communes de Saint-Étienne-de-Tinée et Saint-Dalmas-le-Selvage notamment dans les secteurs de la Bonette, du Salso Moreno et des lacs de Vens. La plus haute mention du secteur se situe à 2 585 m d'altitude au col du Fer sur la crête frontalière. Dans cette vallée de Haute-Tinée, l'influence climatique intra-alpine semble très favorable au saurien. Toutefois, dès que l'altitude diminue, l'influence méridionale est assez sensible sur la végétation et les stations les plus basses ne semblent pas descendre en dessous de 1 560 m d'altitude. À l'exception d'une donnée acquise dans la vallée du Haut-Var en 2019, au hameau de Barels (Guillaumes), à 1 644 m, l'espèce n'a jamais été signalée dans les autres vallées du département sans doute à cause de leur caractère méridional trop marqué. Sur le versant italien, l'aire de répartition du Lézard des souches est extrêmement restreinte à deux petites sous-populations

disjointes dans la vallée de la Haute Stura (Di Gia & Sindaco, 2004).

■ État de conservation

Les observations de l'espèce restant assez rares, il est difficile de conclure sur son état de conservation en région. En 2000, Ferrière et Caratti étudiaient une petite population au Camp des Fourches en Haute-Tinée et dénombraient par capture-marquage-recapture 26 individus sur 56 ha dans ce qui semble être un habitat optimum : pelouse à Fétuque paniculée *Patzkea paniculata* avec de nombreux abris (clapiers).

Toutefois, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Lézard des souches est dans un contexte de limite de répartition. Les observations isolées attestent de reliquats de populations qui auraient pu être autrefois plus denses. La question se pose de la connexion ou non de ces petites populations, condition de leur pérennité. Des observations d'individus sur les cols d'altitude entre la Stura, la Tinée et l'Ubaye, démontrent cependant

que ce noyau central reste connecté.

Les formations subalpines à Fétuque paniculée constituent un biotope de première importance pour le Lézard des souches (lui permettant de thermoréguler et surtout de se soustraire à la prédation), où le surpâturage doit être évité.

La déprise agricole a par ailleurs participé à la fermeture de milieux ouverts favorables à sa présence. Le maintien d'un pâturage extensif doit permettre de conserver ces habitats. À l'inverse le surpâturage peut être préjudiciable à l'espèce.

Dans cette partie des Alpes, le Lézard des souches est présent à une altitude relativement plus haute que dans le reste de son aire de répartition. Le réchauffement climatique pourrait limiter sa zone d'optimum écologique, possiblement en l'exposant à la concurrence avec le Lézard à deux raies.

■ Orientation des prospections

L'espèce bénéficie de très peu de prospections ciblées en région hors de ses bastions comme le Parc national du Mercantour. Les nombreuses données éparées ou douteuses au nord de la Durance (Dévoluy, Écrins, Embrunais, etc.) peuvent indiquer des populations à découvrir. Plus spécifiquement, les hauts de la vallée des Orres et de Saint-André-d'Embrun doivent être prospectés plus intensément afin de confirmer ou non ces populations; de même au-dessus de Réallon et dans les contreforts est du Dévoluy.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les versants de Dormillouse jusqu'à la tête de l'Estrop mériteraient des recherches plus approfondies pour préciser la répartition et actualiser des données vieillissantes.

Au vu de l'augmentation des températures moyennes et de la diminution de l'enneigement, on peut estimer que des prospections en limite altitudinale haute pourront être intéressantes dans les massifs alpins.



Lézard des souches, femelle de profil, Saint-Etienne-de-Tinée (06) ©Nicolas BASTIDE



Lézard des souches, juvénile, Plateau de l'Aubrac, Prinsuéjols (48, hors PACA) ©Julien RENET

*François Breton, Marc Corail,
Gérard Caratti & Florian Plault*